



LE GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

Le 3 septembre 2019, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a lancé le Grenelle des violences conjugales, qui prendra fin le 25 novembre, date de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, à la suite de nombreuses mobilisations contre les «féminicides».

Les chiffres sont consternants : **121 femmes sont décédées en 2018 sous les coups de leur partenaire, soit une femme morte tous les 3 jours** (source de l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les victimes de violences conjugales même perdent entre une et quatre années de vie en bonne santé !

Les organisations syndicales n'ont pas été conviées à participer au Grenelle.

C'est d'autant plus regrettable que FO Énergie et Mines a fait le constat que ces violences impactent l'emploi tout en portant atteinte à la santé physique et mentale des femmes. Les victimes consomment plus de médicaments, développent des addictions, mais aussi plus de cancers... **tout cela génère un fort taux d'absentéisme dans un milieu professionnel déjà exigeant.**

Ainsi, en 2015, 86 % des Franciliennes victimes de violences sollicitant une "mise en sécurité" étaient sans emploi (source observatoire régional des violences faites aux femmes du centre Hubertine Auclert, Fédération Nationale Solidarité Femmes).

L'Organisation internationale du travail (OIT) a préconisé des recommandations dans l'intérêt des victimes : droits à congés pour porter plainte, flexibilité horaire, modifications de poste, mesures de mobilité géographique, protection contre le licenciement... .

Les Philippines, la Nouvelle-Zélande, mais aussi le Canada sont précurseurs dans ce domaine et accordent des droits à congés aux femmes en difficulté. En France, seulement certaines entreprises montrent la voie en déployant des aides pour ces femmes en situation de détresse. **FO demande le déploiement et le suivi des préconisations de l'OIT dans les entreprises.**

Ce Grenelle doit être l'occasion de réunir tous les acteurs pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, de faire connaître et de partager le numéro d'urgence 3919, numéro d'écoute national consacré aux femmes victimes de violences.



Chaque citoyen peut apporter sa contribution en envoyant un message à l'adresse : grenelle@pm.gouv.fr

Lors de la première journée, voici les **mesures d'urgence** annoncées par le Premier ministre pour mieux protéger les victimes, prévenir les violences et punir leurs auteurs :

- Création de 1 000 places supplémentaires d'hébergement et de logement d'urgence pour les femmes victimes ;
- Accès pour les femmes victimes à la garantie Visale (caution gratuite de la part d'Action logement) ;
- Audit de 400 commissariats et gendarmeries pour identifier les dysfonctionnements dans l'accueil des femmes qui viennent porter plainte ;
- Élaboration d'un protocole unique d'évaluation du danger qui sera utilisé par tous les policiers et gendarmes ;
- Généralisation de la possibilité de porter plainte à l'hôpital ;
- Identification de procureurs référents spécialisés dans 172 tribunaux ;
- Mise en place du bracelet anti-rapprochement pour éloigner les conjoints violents ;
- Modification de la législation sur l'autorité parentale (possibilité de suspendre ou d'aménager l'autorité parentale après le dépôt d'une plainte, suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas d'homicide volontaire par le conjoint).

Le Premier Ministre a également confirmé le déblocage de 5 millions d'euros supplémentaires en plus des 79 millions annuels consacrés à cette cause. Or, **le collectif #NousToutes chiffre les besoins à 500 millions, voire 1 milliard d'euros** (si l'on s'appuie sur l'estimation haute du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes).

FO Énergie et Mines dénonce des mesures timides et bien décevantes.

Où sont les mesures permettant de sécuriser l'emploi des femmes violentées, celles qui permettraient de lever le frein de l'accès à l'emploi pour ces femmes précarisées et en grande difficulté ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, on dénombre déjà 109 femmes, depuis le 1^{er} janvier, ayant succombé sous les coups d'un homme !

Avec ces mesures bien insuffisantes le gouvernement attend-il dépasser des records ? Le gouvernement ne pourra pas dire qu'on ne l'aura pas prévenu...